

**ASSEMBLÉE NATIONALE**17 mai 2023

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1369

présenté par

Mme Thomin, Mme Santiago, Mme Pic, Mme Rabault, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,  
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,  
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,  
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,  
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et  
M. Vicot

---

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi la trentième ligne de la dernière colonne du tableau à l'alinéa 37 :

« 18 : 8 FREMM + 2 FDA + 8 FDI ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à porter le nombre de frégates de 15 à 18, via la construction supplémentaire de 3 frégates de défense et intervention. Un rapport sénatorial indique que le format actuel de la flotte de surface, qui repose sur 15 frégates et un porte-avions, est insuffisant au regard des ambitions affichés par la Revue Nationale Stratégique (RNS) : « Il n'est clairement pas adapté à la menace actuelle et encore moins future, tout en exposant la Marine, dans l'accomplissement de ses missions, à une suractivité qui épouse marins et matériels ». Avant le livre blanc de 2013, le format idoine était pensé avec un minimum de 18 frégates de premier rang. Alors que le budget de la LPM augmente sensiblement, il apparaît désormais essentiel d'en profiter afin de permettre la montée de puissance de la Marine française.